



Objectifs : l'aide aux initiatives de jeunes et l'apprentissage de la citoyenneté.

PROJET J

Mise à jour 07/2021

Vous avez entre 11 et 25 ans

Vous avez un projet culturel, social, humanitaire, solidaire, écologique, sportif, ...
individuel ou collectif
sur votre territoire ou ailleurs

« Projet J donne un coup de pouce à votre projet »

TITRE DE VOTRE PROJET :

Complétez ce dossier, qui vous aidera à le préciser et le chiffrer. Vous pouvez demander de l'aide aux animateurs.

Renvoyez votre dossier à l'adresse mail ci-dessous

Vous serez invité à venir, seul ou en groupe, présenter votre projet devant un jury

Montant de l'aide : maximum 1 000 €

Plus d'infos auprès du secrétariat du FDLA ou auprès de la structure accompagnatrice.

Attention à bien respecter les dates limites d'envoi !

Secrétariat FDLA :
Ligue 09
fdla@laligue09.org

Nous vous invitons à présenter votre projet de façon concrète et précise, en indiquant bien son intérêt, ce que vous voulez réaliser et de quelle manière, sa durée et le lieu de réalisation.

Nous vous invitons également à prendre connaissance avec attention du règlement joint au dossier de candidature.

TITRE :

TERRITOIRE :

COMMUNE :

Principaux thèmes :

- ☐ Animation de la vie locale ☐ Citoyenneté
☐ Environnement et développement durable ☐ Information, communication ☐ Art et culture ☐ Sport et plein air
☐ Mobilité ☐ Solidarité ☐ Prévention ☐ Lutte contre les discriminations ☐ Diversité ☐ Santé
☐ autre :

1 - LE(S) PORTEUR(S) :

Ce projet est à l'initiative :

- ☐ d'un jeune ou d'un groupe de jeunes : nombre et âges

NOM et Prénom du jeune référent du projet :

Femme / Homme : Âge :

Adresse :

Téléphone :

Mail (pour envoi de la convocation au jury) :

Date de naissance :

Situation actuelle : *collégien, lycéen, étudiant, apprenti, salarié, volontaire en service civique*

- ☐ d'une structure :

NOM et Prénom de l'animateur référent du projet :

Adresse :

Téléphone :

Mail (pour envoi de la convocation au jury) :

Avez-vous déjà été candidat(e) aux **projets J** oui /non ? :

2- PROJETS COLLECTIFS

Pour les projets collectifs, inscrire ci-dessous la liste de tous les jeunes impliqués dans le projet :

nom	prénom	Âge	F/H	Situation actuelle

Si le nombre de lignes est insuffisant, vous pouvez joindre une liste complémentaire

DECRIVEZ VOTRE PROJET :

Comment est-il né ?

Quels sont ses buts ?

Quels sont les publics visés par le projet ?

LA RÉALISATION DE VOTRE PROJET :

Expliquez-nous comment vous allez faire : les étapes, les démarches à entreprendre, la répartition des tâches dans le groupe en fonction de chacun...etc.

Quels sont les partenaires envisagés et/ou engagés dans le projet ?

Est-ce que les parents sont-ils impliqués dans le projet ? Comment ?

Quand démarrez-vous le projet ?

Combien de temps durera-t-il ? :

VOS BESOINS

Quels sont vos besoins aujourd'hui pour ce projet ?

Avez-vous sollicité d'autres aides financières ? Sont-elles acquises ?

IMPACT DU PROJET (pour vous et les autres) :

Que pensez-vous que la réalisation de ce projet va vous apporter ?

Et aux autres (public, autres jeunes, etc.) ?

ET APRÈS

Quelles suites comptez-vous donner à votre projet ? Quelle forme prendra votre compte-rendu ?

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Attention, le total des dépenses doit être égal au total des recettes !

N'hésitez pas à demander conseil pour remplir ce tableau.

LE BUDGET

DEPENSES	RECETTES
Locaux :	Autofinancement (obligatoire) :
Matériels :	Sponsors ou parrainage :
Transport :	Collectivité locale :
Hébergement :	Associations :
Alimentation :	Autres :
Personnel permanent :	Demande FDLA :
Prestataires extérieurs :	<i>Pour quelles dépenses ?</i>
Autres :	
TOTAL DEPENSES :	TOTAL RECETTES :

Vous souhaitez que l'aide du FDLA soit versée à l'ordre de :

Adresse d'envoi du chèque :

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

AVEZ-VOUS UN ACCOMPAGNATEUR LOCAL ?

L'accompagnateur est une personne ou un organisme susceptible de vous aider à élaborer et réaliser votre projet.

☐ OUI ☐ NON

Si oui, quel est son nom ?

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Représente-t-il une association ou une collectivité locale ? (précisez laquelle) :

Adresse :

Quelle aide vous a-t-il apportée ?

Information/accueil OUI ☐ NON ☐

Aide à l'élaboration OUI ☐ NON ☐

Formation OUI ☐ NON ☐

Soutien financier OUI ☐ NON ☐

Prêt de matériel OUI ☐ NON ☐

Prêt de locaux OUI ☐ NON ☐

Suivi du projet OUI ☐ NON ☐

Orientations/Personnes ressources OUI ☐ NON ☐

N'oubliez pas de joindre à ce dossier tous les documents utiles à la compréhension de votre projet

Le FDLA est une association composée de : Conseil Départemental de l'Ariège, Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP – service Jeunesse et Sports), professionnels de la jeunesse des associations de jeunesse et d'éducation populaire de l'Ariège et des collectivités territoriales.

PROJETS J

FICHE NAVETTE

(à compléter par la structure accompagnatrice)

Cette fiche navette est un outil d'information et de dialogue entre l'accompagnateur et le jury, permettant aux membres du jury de mieux comprendre et apprécier le projet.

Titre du projet et description succincte :

Nom du jeune porteur du projet :

Territoire :

Nom et coordonnées de la structure accompagnatrice :

Description du contexte local dans lequel s'inscrit le projet (PEL, partenariats, ...) :

En cas d'encadrement du groupe lors du déroulement du projet :

Nom, prénom, fonction et qualification des encadrants

- ...
- ...
- ...

Observations de l'accompagnateur (animateur) :

➤ Points forts :

➤ Points faibles :

Jeune ou groupe de jeunes nécessitant :

Un accompagnement minimum

Un accompagnement important

En cas de sollicitation supérieure au plafond de 1 000 €, quelles en sont les raisons ?

Quels sont les critères et modes d'évaluation que vous avez prévu ?

Comment comptez-vous valoriser ce projet auprès des autres jeunes, du territoire, des familles, des partenaires, des élus, ... ?

Fait à

le

Document à remplir et à joindre par mail au dossier du porteur de projet
avant la présentation en jury.

PROJETS J

REGLEMENT ET MODALITES

Le FDLA est une association qui a pour objet de développer, coordonner et favoriser les pratiques de loisirs éducatifs, tant sportives que socio-éducatives, entreprises en faveur des jeunes de 11 à 25 ans du département de l'Ariège.

Le FDLA est une association composée des partenaires suivants : Conseil Départemental de l'Ariège, Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP – service Jeunesse et Sports), professionnels de la jeunesse des associations de jeunesse et d'éducation populaire de l'Ariège et des collectivités territoriales.

Article 1 : Objectifs

Les projets doivent s'inscrire dans les objectifs suivants :

Objectifs incontournables :

- Favoriser les initiatives et la créativité des jeunes de 11 à 25 ans
- Responsabiliser les jeunes, leur permettre de s'impliquer dans une démarche de projet
- Inciter les jeunes à se prendre en charge et à être autonomes

Objectifs complémentaires, facultatifs :

- Donner aux jeunes la possibilité de participer à la vie locale
- Permettre la mobilité lorsqu'elle est assortie d'un projet concernant une action de solidarité
- Agir dans le cadre de la prévention
- S'engager dans une action citoyenne auprès d'autres jeunes
- Organiser des manifestations culturelles ou sportives
- Permettre à des jeunes de pratiquer des loisirs éducatifs, de découvrir des techniques, des modes d'expression créatives, de découvrir l'environnement local
- Permettre à des jeunes de vivre et apprécier la valeur d'un projet collectif en s'appuyant sur les valeurs de l'éducation populaire – solidarité, coopération, équité, sens critique
- Permettre à la structure accompagnatrice de mobiliser et d'impliquer les jeunes sur des actions citoyennes et éco-citoyennes.

Article 2 : Critères d'éligibilité

Pour tous les projets

- Le projet déposé doit répondre obligatoirement aux objectifs incontournables de l'article 1.
- Les jeunes devront attester de leur engagement dans le projet (participation en nature ou financière)
- La présentation du projet au jury FDLA fait partie intégrante de la démarche de projet et d'autonomisation des jeunes. En l'absence des jeunes au jury, le FDLA se réserve la possibilité d'ajourner la demande d'aide.

Projet déposé par des jeunes

- Le groupe de jeunes doit être constitué dès le dépôt du dossier. Le groupe de jeunes est porteur du projet et le présente devant le jury.
- Les projets individuels sont éligibles, dès lors qu'ils ont une visée éducative collective, qu'ils sont ouverts aux autres (dans leur contenu, leur déroulement ou/et leur finalité)

Projet déposé par une structure

- Le projet doit s'inscrire dans le projet éducatif local, et mettre en œuvre un partenariat effectif à l'échelle du territoire.
- La structure doit avoir identifié un groupe de jeunes avant le dépôt du dossier.
- L'implication des jeunes doit être réelle et démontrée durant le projet, et le plus en amont possible.
- Un accompagnement pédagogique doit être réalisé par un animateur qualifié, référent du projet.
- Une contrepartie collective et forfaitaire peut être prévue pour les jeunes, pour faciliter leur implication dans un chantier dont le thème n'est pas attractif de prime abord pour eux.

Ne sont pas éligibles :

- Les voyages touristiques et les séjours de vacances
- Les projets élaborés dans le cadre scolaire (Par contre les projets élaborés dans le cadre d'un foyer socio-éducatif, ou par des collégiens, lycéens, apprentis, en dehors du temps scolaire et du cadre d'une classe constituée, et pour des raisons autres qu'un stage obligatoire lié au cursus scolaire, sont recevables selon les critères du dispositif)
- Les projets déjà réalisés
- Les projets constituant l'activité classique de l'espace junior ou ado
- Les projets qui ne sont pas portés par les jeunes ou dans lesquels les jeunes ne sont pas partie prenante
- Les projets dont l'intérêt pédagogique n'est pas suffisant
- Les projets ne répondant pas aux objectifs de l'article 1
- Les chantiers avec une contrepartie individuelle
- Les projets consistant en des achats à destination individuelle.

Article 3 : Quelques exemples de projets

Animation de son territoire, de son village, de sa ville, de son quartier

Création d'une junior association ou d'une association de jeunes aux objectifs rejoignant ceux du F.D.L.A.

Stages création/image/ vidéo/théâtre/ sculpture/danse/graf/ jeux..., ateliers de fabrication de kayaks, de réparation de mobylettes ou vélos, découverte d'une pratique artistique ou sportive

Rénovation et aménagement d'une salle par et pour les jeunes, participation à l'organisation et à la programmation d'un festival, réhabilitation d'un sentier ou de patrimoine bâti...

Article 4 : Dossiers de candidature

1 - Le dossier de candidature type doit être renvoyé à l'adresse ci dessous :

fdla@laligue09.org

Le dossier comprend impérativement :

- le formulaire « Projet J » renseigné par le(s) jeune(s) porteur(s) du projet ou la structure
- La fiche navette renseignée par la structure accompagnatrice du projet

Vous pouvez joindre tout autre document que vous jugez utile à la compréhension de votre projet

Le dossier doit être renvoyé selon la date déterminée dans le calendrier annuel.

Le(s) porteur(s) du projet peu(ven)t bénéficier d'une aide méthodologique et d'un accompagnement en s'adressant soit à une structure jeunesse de son territoire (secteur jeunesse, PIJ, Junior, ...), soit à la DDCSPP, au Conseil Départemental ou à la CAF.

2 – Présentation du projet devant le jury

Les jurys sont convoqués 5 à 6 fois par an, selon un calendrier établi à l'avance. Le calendrier est téléchargeable sur le site Internet de « Territoires éducatifs » ou du « BIJ 09 ». Il est adressé sur demande adressée au secrétariat du FDLA : fdla@laligue09.org

Ce jury est composé d'un représentant de chacune des institutions représentées au FDLA et d'un animateur jeunesse.

Renseignez- vous auprès du secrétariat du FDLA ou auprès de la structure accompagnatrice pour connaître les dates de dépôt des dossiers et les dates des jurys. Les dossiers qui ne seront pas parvenus dans les temps ou incomplets, ne seront pas étudiés.

Article 5 : Montant des bourses et modalités de versement

Les projets primés se verront allouer une bourse d'un montant qui sera défini en fonction de la nature des projets et des besoins exprimés pour la réalisation de ces derniers. Le montant maximum alloué est de 1000 € par projet, Un bonus peut être attribué si le projet est particulièrement innovant, et présente un intérêt éducatif, social, humanitaire, culturel, citoyen ou d'animation de la vie locale.

Le versement de la bourse est assuré par l'EPI 09, par chèque, adressé au lauréat, à une association ou à une collectivité locale, en vue exclusive de servir au projet primé.

Le formulaire d'engagement sur l'honneur du lauréat, du président de l'association ou du responsable de la collectivité locale devra être dûment complété et signé.

L'aide allouée ne peut excéder 80 % du coût total du projet.

Si le projet bénéficie à une structure, un co-financement de sa part est obligatoire.

Le versement de l'aide est effectué en totalité, sur présentation des factures de préférence, ou, si le financement est indispensable au démarrage du projet, après réception de l'attestation sur l'honneur.

A l'issue de l'action, le porteur de projet devra retourner la fiche bilan par mail dans un délai de trois mois après la réalisation du projet.

En cas de justificatif non fourni dans un délai de 3 mois après la réalisation du projet, ou en cas de non-réalisation du projet, le montant de l'aide, si elle a été perçue, sera remboursé au FDLA. Toute aide non utilisée ou non justifiée sera réaffectée dans le budget du FDLA, pour servir à d'autres projets.

Article 6 : Engagements des lauréats

Les candidats s'engagent avec les associations ou collectivités territoriales accompagnant le projet à utiliser le prix attribué pour le projet présenté dans le cadre du dispositif « Projets J ».

Ils s'engagent, en cas d'annulation de leur projet ou de non réalisation, à restituer le prix attribué, déduction faite des éventuels frais déjà engagés et justifiés, afin que cette aide puisse servir à un autre projet.

Les lauréats adresseront obligatoirement au FDLA une fiche bilan au plus tard trois mois après la réalisation de leur projet (cf. annexe).

Article 11 : Promotion du dispositif

Les lauréats ou les représentants légaux des lauréats autorisent les financeurs du dispositif commun « Projet J » à utiliser leur nom et leur image dans le cadre de la promotion du dispositif :

- Communiqué de presse à l'issue des jurys
- Publication sur les sites internet (Territoires éducatifs, BIJ 09, ...)
- ...

Fait à _____, le _____

Signature du responsable légal **(si mineur)**

Signature du porteur de projet

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Précédée de la mention « lu et approuvé »

ANNEXE 1

En cas de projet présenté par un jeune mineur, destinataire du financement

ADRESSE DES PARENTS :

M. Mme ⁽¹⁾

AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné(e) Monsieur – Madame ⁽¹⁾

Certifie avoir pris connaissance du projet présenté dans le cadre du dispositif « Projets J » par notre enfant ⁽²⁾ :

et le déclare apte physiquement et intellectuellement à le réaliser.

À cet effet, je m'engage à souscrire une assurance responsabilité civile le couvrant ainsi que tous tiers, des risques inhérents à la réalisation du projet. En aucun cas, je n'engagerai la responsabilité du FDLA sur quelque fondement que ce soit pour des faits résultants de la réalisation du projet.

Fait à , le

Signature du responsable légal

Précédée de la mention « lu et approuvé »

⁽¹⁾ rayer la mention inutile

⁽²⁾ prénom, nom, date et lieu de naissance

ANNEXE 2

Titre du projet :

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR DU PORTEUR DU PROJET

Je soussigné(e)

(le cas échéant) Président de l'association ou responsable de la collectivité locale

bénéficiaire d'une aide au titre du dispositif « Projets J » du montant correspondant à la notification du jury, reçu suite aux délibérations de ce dernier, m'engage sur l'honneur à utiliser la totalité de la somme qui m'est allouée pour la réalisation de ce projet.

Je m'engage à présenter au FDLA un bilan, au plus tard trois mois après la réalisation du projet.

Si la réalisation de ce projet se trouve compromise, je m'engage à avertir aussitôt le FDLA. Dans ce cas, je m'engage à remettre à leur disposition, la totalité de l'aide perçue, déduction faite des frais engagés et justifiés, afin que cette aide puisse servir à un autre projet.

En matière de communication, je m'engage à :

- participer aux opérations de promotion du dispositif « Projets J »
- citer dans toute action de communication relative à mon projet (contacts médias, matériels, promotionnels, etc.,...) la contribution du FDLA

Fait à....., le

Signature ⁽¹⁾

⁽¹⁾ faire précéder de la mention manuscrite « lu et approuvé »

ANNEXE 3
FICHE BILAN

à renvoyer au plus tard 3 mois après la fin de l'action

Nom du porteur :

Adresse :

Titre du projet :

Date du jury :

Montant de l'aide accordée :

Rappel des objectifs poursuivis :

Nombre de jeunes concernés par le projet :

Les objectifs ont-ils été atteints :

Oui, en préciser les résultats :

Non, en expliquer les raisons :

Que retirez-vous de cette expérience ?

Cette expérience vous a-t-elle donné envie de faire autre chose ?

Bilan financier :

Attention, le total des dépenses doit être égal au total des recettes !

N'hésitez pas à demander conseil pour remplir ce tableau.

DEPENSES	RECETTES
Locaux :	Autofinancement (obligatoire) :
Matériels :	Sponsors ou parrainage :
Transport :	Collectivité locale :
Hébergement :	Associations :
Alimentation :	Autres :
Personnel permanent :	Aide FDLA :
Prestataires extérieurs :	<i>Pour quelles dépenses ?</i>
Autres :	
TOTAL DEPENSES :	TOTAL RECETTES :